

**Depuis la semaine dernière, les niveaux de précipitations commencent à se cumuler. A Beauvais qui n'est pas le secteur le plus arrosé, on a déjà cumulé près de 30 mm sur la fin septembre (du 19 au 30) et presque autant sur les 6 premiers jours d'octobre. C'est presque le double de ce qu'il tombe normalement en 2 semaines. Les températures ressenties sont fraîches pour la saison, mais c'est l'humidité qui est en cause. Les maxi en réalité sont dans les normales et les minimales un peu au-dessus en raison de la couverture nuageuse.**

Au début de la période pluvieuse, les sols ont bien absorbé l'eau dans les parcelles de betteraves. Les premiers arrachages ont pu se dérouler avec de bonnes conditions de portance (mais des rendements souvent mauvais ou catastrophiques). Pour les semis de blé les conditions commencent à être plus délicates sans labour. Seules quelques situations particulièrement drainantes et séchantes ont pu être emblavées à ce jour. La question est de savoir comment va évoluer la situation. A 15 jours, les hauteurs d'eau prévues ne sont pas élevées mais il en tomberait un peu presque tous les jours.

## **COLZA**

### **De très belles parcelles**

Avec de l'eau (sans trop pour l'instant) et des températures normales, les colzas qui avaient pris un bon départ, se développent très bien. Dans les parcelles claires avec peu de pieds, si ceux-ci sont bien développés, il faut tenir compte du très fort pouvoir de compensation du colza. Dix pieds par mètre carré bien répartis et bien développés à 4-6 feuilles et plus, sont à laisser en place. Ces pieds vont grossir et seront moins sensibles aux attaques de ravageurs. Il faut juste désormais que le sol alimente correctement jusqu'à ce que le froid vienne stopper la végétation.

### **Ravageurs toujours calme**

Les parcelles qui n'ont pas encore atteint le stade 3-4 feuilles ne représentent plus guère que de l'ordre de 1 parcelle sur 10.

Dans ces situations qui peuvent encore aller au bout et s'en sortir honorablement, il faut encore surveiller les limaces, les pucerons, et les altises, mais sur ces trois ravageurs la situation semble très calme.

A partir de 3 feuilles fin du risque altises (dégâts foliaires), à partir du stade 4 feuilles fin du risque limaces, et à partir du stade 6 feuilles fin du risque pucerons.

## **BLE**

Grace à la longue période sèche, on peut au moins espérer ne pas avoir de problème de limaces cette année, ce qui est le cas jusqu'à présent. En raison de la période durablement pluvieuse il est néanmoins conseillé de suivre l'évolution de la situation dans le BSV qui vous indiquera un éventuel risque d'inversion de tendance. A ce moment-là, il faudra commencer à installer des pièges pour préciser le risque éventuel à la parcelle. Nous n'en sommes pas là.

Au vu de la date, et des conditions pluvieuses, le risque cicadelle (*Psammotettix alienus*) devrait être écarté cette année. Il restera à suivre les pucerons en post levée.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 06 octobre 2020 (BSV G.C. N°34), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***